



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration

Question écrite n° 27623

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la situation de l'immigration et du travail en France. Il souhaiterait savoir s'il est dans les projets du Gouvernement de recréer, comme cela avait été le cas entre 1986 et 1988, des conventions étatiques bilatérales révisables en fonction du plan de développement des pays, notamment les pays francophones d'Afrique à vocation d'immigration, et des capacités d'accueil des secteurs industriels français. Ces mesures permettraient à la fois à notre pays, aux pays à vocation d'immigration et aux immigrés de tirer profit d'une immigration contrôlée. Il souhaite connaître ses intentions sur ce très important sujet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27623

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8335